

DÉLIBÉRATION N° 3

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 13 NOVEMBRE 2012**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration valide la réservation, auprès de la RIVP, d'un logement sis rue Compans à Paris 19ème.

Fait à Montreuil, le 13 novembre 2012

Le président,



Jérôme FOURNEL